

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 25 novembre 2016

5

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BAZIN Jean-Louis - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROS Claudine - JAY Hélène - LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORIN Jean-Yves – MORTON Carole - OLEON Laurent - PELLICANO Evelyne - POINTET André – ROCHAIX Jean-François – VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

REPRESENTES : Mme Marie GUNIE par M. Jean-Michel VORGER

EXCUSES : M. ARNOLD Gérard
Mme MENGOLI Chrystelle
M. COLLIN Éric (suppléant)

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 septembre 2016 est adopté sans remarque.

II. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

Philippe VERJUS est désigné secrétaire de séance.

Ref: 01-16 Del / Délégation de services publics

Objet : Renouvellement de la convention de la station thermale

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres définitif et expose au Conseil Communautaire :

Que par délibération du 24/09/2015, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une procédure de délégation de service public de gestion et d'exploitation des Thermes de la Léchère.

Qu'au terme de cette procédure, il a été jugé que la Société des Eaux Thermales de la Léchère a présenté la meilleure offre. Le rapport détaillé annexé à la présente délibération présente les motifs qui l'ont conduit à porter son choix sur cette entreprise.

Que le nouveau cadre contractuel pour l'exploitation du service, combiné à l'offre de la Société des Eaux Thermales de la Léchère, permettra de garantir aux usagers un service de qualité et donnera à la collectivité les moyens de suivre le respect de ses obligations par l'exploitant.

Gabriel MARTINOT, Jean-Louis BAZIN et Carole MORTON ne prennent pas part au vote et sortent de la salle. La délibération a été adoptée à l'unanimité, mais une voix contre : Marie GUNIE.

Réf : Del 02-16 / Syndicat Mixte du Morel

Objet : Cessation d'activité du Syndicat au 1^{er} janvier 2017 en vue de sa dissolution

Monsieur le Président rappelle que le principe de dissolution du Syndicat Mixte du Morel a été acté par délibération du comité syndical du Syndicat du Morel en date 25 mars 2016, et que les modalités de répartition des personnels, les principes de répartition de l'actif et du passif ainsi que les modalités d'exercice mutualisé des compétences ont été arrêtées en concertation avec la Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise (CCCT). La répartition proposée est la suivante :

- la reprise par la CCVA, après avis du comité technique du 10 novembre 2016, de l'ensemble du personnel,

- la reprise par la CCVA de tous les biens meubles et immeubles,
- la reprise par la CCVA des résultats comptables, des créances à recouvrer et des charges à payer du Syndicat,
- la reprise par la CCVA du solde de la dette,
- la substitution de la CCVA au Syndicat pour tous les contrats en cours d'exécution,
- le versement par la CCCT à la CCVA d'une subvention d'équipement pour la participation au financement des travaux en cours de réhabilitation de la piscine conformément aux dispositions prévues à la convention en annexe.

Réf : Gestion du centre aquatique du Morel

Objet : Mise en place d'un service unifié avec la CC Cœur de Tarentaise suite à la dissolution du Syndicat mixte du Morel

Cette délibération est reportée au prochain conseil du 15 décembre 2016

Réf : Del 03-16 / Affaires générales

Objet : Convention d'animation agricole avec le GIDA

Le Président rappelle à l'assemblée la volonté historique de la CCVA de protéger et de développer l'agriculture sur son territoire. Depuis sa création, la collectivité mène de nombreuses actions dans ce sens (PLGE...). Elle adhère par ailleurs au GIDA dont la vocation est d'assurer l'animation et le soutien du tissu agricole local, la coordination des actions de développement et de communication, la promotion agricole ainsi que la valorisation des potentialités agricoles du territoire et il convient de redéfinir régulièrement les modalités de ce partenariat. C'est l'objet du projet de convention présenté à l'assemblée.

Réf : Del 04-16 / Affaires générales

Objet : Convention de mise à disposition de la salle Energie à la SOGETOBA

Le Président rappelle à l'assemblée que la SOGETOBA est aujourd'hui devenue un partenaire privilégié de VVF et que dans ce cadre elle doit proposer des prestations appropriées à destination des enfants. Dans cet objectif, elle doit pouvoir disposer d'une salle d'accueil et d'animation. Le Président propose donc de mettre à disposition de la SOGETOBA la salle Énergie.

Réf : Del 05-16 / Affaires générales

Objet : Convention de prise en charge du coût de transport des ordures ménagères en cas de détournement des déchets par Savoie Déchets.

Le Vice-président délégué Jean COSTE rappelle à l'assemblée que la CCVA traite aujourd'hui ses déchets par le biais de Savoie Déchets. A ce titre, et dans des cas exceptionnel il y a parfois lieu de traiter ces déchets dans d'autres sites de traitement que l'UVETD de Chambéry. Cette convention a donc pour objectif de valider les modalités de prise en charge du surcout de ce transport par Savoie Déchets.

III. Affaires budgétaires

Réf : Del 06-16 / Budget Principal - Virement des crédits

Objet : Décision modificative n°4/2016/Budget principal

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 04 nécessaire pour le budget principal de la Communauté de Communes. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
6218	15 000,00	0,00	Paiement SMITOM non prévu
6718	20 000,00	0,00	Paiement du contentieux ADITEC
7362	0,00	35 000,00	Recette supplémentaire sur l'article
TOTAL	35 000,00	35 000,00	
<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
2041642	200 000,00	0,00	Subvention d'équipement Trvaux assainissement
2313 (ope512)	-200 000,00	0,00	Travaux 2 étages Radiana
TOTAL	0,00	0,00	

Réf : Del 07-16 / Budget Assainissement - Virement des crédits
Objet : Décision modificative n°2/2016/Budget Assainissement

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 02 nécessaire pour le budget assainissement de la Communauté de Communes. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
61521	-50 000,00	0,00	il y a 75 000 € non dépensé sur cette ligne
023	50 000,00	0,00	Virement à la section d'investissement 50000
TOTAL	0,00	0,00	
<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
021	0,00	50 000,00	Conséquence de l'augmentation du 023
1318	0,00	200 000,00	
2315	250 000,00	0,00	travaux
TOTAL	250 000,00	250 000,00	

Réf : 08-16 Del / Budget « Centre aquatique du Morel »
Objet : Création

Monsieur Gabriel MARTINOT expose aux membres de l'assemblée que dans la perspective de la dissolution du Syndicat du Morel et de la reprise de cette activité dans le cadre d'un service unifié avec la Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise, il est opportun de créer un budget annexe. En effet, il est important qu'une telle opération, soit budgétairement et comptablement retracée dans un document annexe et indépendant du budget principal. Cette disposition permet d'avoir une lecture transparente des opérations relative à ce sujet.

IV. Gestion du personnel

Réf : 9-16 Del / Gestion du personnel
Objet : Création de postes suite à la dissolution du Syndicat du Morel et au transfert du personnel auprès de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche

Dans ce cadre il convient de créer les postes suivants à compter du 1^{er} Janvier 2017 :

- un poste d'Attaché Territorial à temps complet (Catégorie A)
- un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet (Catégorie B)
- un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe à temps complet (Catégorie B)
- un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe à temps complet (Catégorie B)
- un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe à temps complet (Catégorie C)

- cinq postes d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet (Catégorie C).

Réf : 10-16 Del / Gestion du personnel

Objet : Création d'un poste d'Attaché Territorial

Le Président rappelle qu'un poste de chargé de mission en charge de l'Espace Valléen et plus généralement en charge du tourisme a été créé en mars 2011. Le contrat de la personne arrivant à échéance le 13 mars 2017, il y a lieu de délibérer de nouveau pour pérenniser ce poste par la création d'un poste d'attaché territorial.

Réf : Del 11-16 /Gestion du personnel

Objet : Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Le Président expose que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités, le Centre de Gestion de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, Le Marché a été attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes pour une durée de 4 ans.

V. Affaires foncières

Réf : 12/16 / Protection des berges de l'Isère au niveau de la courbe de l'Etrat

Objet : Procédure de D.U.P et d'enquête parcellaire

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes envisage de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire dans le cadre du projet de protection des berges de l'Isère au niveau de la courbe de l'Etrat, sur la commune d'Aigueblanche. Monsieur le Président précise qu'il a été constitué un dossier d'enquête publique environnementale à la déclaration d'utilité publique et un dossier d'enquête parcellaire. En conséquence et afin de permettre la réalisation du projet, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de mettre en œuvre la procédure d'utilité publique.

Réf : 13/16 / Régularisation foncière Avanchers/Valmorel

Objet : Echange de terrain CCVA/Pernet Christophe

Dans le cadre de sa politique foncière, la CCVA poursuit son action de régularisation et de maîtrise foncière. A ce titre, la CCVA a procédé à l'échange de terrain avec Monsieur PERNET Christophe pour une surface identique. Il s'agissait notamment de récupérer la maîtrise foncière pour une adduction d'eau potable en échange de servitudes de surplomb de terrasse et de tréfonds pour une citerne de gaz.

Réf : 1416 / Eau potable

Objet : Acquisition des parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate des captages de Plansoire aval (commune d'Aigueblanche), de Pont Botto, Les Avignons, Le Crey, Gorraz haut et La Mouche (commune de La Léchère)/Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche

Le Vice-président en charge de l'eau potable, Thierry BRUNIER, rappelle que la CCVA envisage de poursuivre l'acquisition des terrains appartenant à des propriétaires privés et compris dans les périmètres de protection immédiate des captages des sources ; cette opération a fait l'objet d'une enquête publique ayant abouti à un arrêté préfectoral en date du 26/01/2012. Monsieur BRUNIER rappelle que Monsieur le Président a demandé, une nouvelle enquête parcellaire intégrant les propriétaires réels des parcelles à acquérir pour laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable en date du 15 juin 2016.

À la suite de cette enquête parcellaire complémentaire, la CCVA demande au préfet un arrêté de cessibilité pour l'acquisition des terrains privés compris dans les périmètres de protection immédiate des captages cités en objet, et sollicite du juge de l'expropriation l'ordonnance d'expropriation pour opérer le transfert de propriété au bénéfice de la CCVA des parcelles comprises dans l'assiette du projet.

La séance est levée à 20h15